

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2021

PRÉVENTION ACTES DE TERRORISME ET RENSEIGNEMENT - (N° 4104)

AMENDEMENT

N ° DN3

présenté par

M. Emmanuel Maquet, M. Reda, M. Cattin, Mme Corneloup, M. Gosselin, Mme Anthoine,
Mme Bazin-Malgras, M. Di Filippo, Mme Trastour-Isnart et M. de la Verpillière

AVANT L'ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.